

## Procès-verbal de la séance communautaire du 10 février 2011

**Le Conseil de Communauté du Pays Créçois s'est réuni le jeudi 10 février 2011 à Vingt Heures trente, dans la Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Créçois, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis sous la Présidence de Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté de Communes.**

**Étaient présents :**

BOULEURS	BOUTIGNY	CONDÉ-SAINTE-LIBIAIRE
Monique BOURDIER Daniel LANTENOIS	Christian PREVOST Marc ROBIN	Patricia LEMOINE Bernard MEAUZOONE René SALACROUP
COULOMMES	COUTEVROULT	CRECY LA CHAPELLE
	Gérard LANGBIEN Jean-Jacques PREVOST	Jean-Claude BRUANDET Jean-Marc HUYGHE Elisabeth LANDRIEUX Laurence NAVARRO-DREVET Valérie PHILIPPIN Guillaume MACHY (S)
LA HAUTE MAISON	ST FIACRE	ST GERMAIN SUR MORIN
Jean-Louis BINET Albane ANCELIN	Véronique CAVAZZA Christian VAVON	Alain GAILLARD Jean-Paul TRECUL François RADUREAU (S)
SANCY LES MEAUX	TIGEAUX	VAUCOURTOIS
Daniel DUBOIS Claudine COMTE		Maryse MICHON Jacques LOUET
VILLEMAREUIL	VILLIERS SUR MORIN	VOULANGIS
Didier TASSIN Jean-Michel CRISTIN (S)	Jean-Pierre FAURY Germaine VERNILLET (S) Michel THIEBAULT (S)	André DENIS Jean-Claude HERMANN

**Conseillers en exercice : 41 - Secrétaire de séance : Jean-Claude HERMANN**

**Excusé absent** : Gérard CEGLIE (Bouleurs)

**Pouvoir** : Daniel TEYSSIER donne pouvoir à Jean-Paul TRECUL (Saint-Germain-sur-Morin)

**Conseillers présents/représentés :**

28 Conseillers Titulaires + 5 Conseillers Suppléants + 1 pouvoir = **34 votants.**

**Installation de  
deux nouveaux Délégués Communautaires Titulaires  
un Délégué Communautaire Suppléant  
pour la commune de la Haute Maison**

délibération

**Vu** la démission de Denis Grossé de son poste de Maire de la Haute Maison et de son deuxième adjoint Jean-Marc Garnier, tous les deux conseillers titulaires à la Communauté de Communes du Pays Créçois,

**Vu** la délibération de la Commune de la Haute-Maison, en date du 13 décembre 2010 désignant :

Délégués communautaires titulaires :

- **Monsieur Jean-Louis BINET - délégué titulaire,**
- **Mademoiselle Albane ANCELIN - déléguée titulaire**

Délégués communautaires suppléants :

- **Madame Sylvie AFANYAN (déjà en place)**
- **Monsieur Thierry POULINET (en remplacement de Christophe Lebecque)**

**Le Conseil Communautaire prend acte des modifications suivantes :**

**La commune de La Haute-Maison est représentée :**

Par deux nouveaux délégués **titulaires**

- ⇒ **Monsieur Jean-Louis BINET**
- ⇒ **Mademoiselle Albane ANCELIN**

Par un nouveau délégué **suppléant**

- ⇒ **Monsieur Thierry POULINET**

\*\*\*\*\*

## **Modifications des représentations au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Pays Créçois**

### délibération

**Vu** la délibération n° 08-35 du 24 avril 2008 du Conseil Communautaire désignant les membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**Vu** la délibération n° 08-48 du 29 mai 2008 du Conseil Communautaire désignant le complément des membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**Vu** la délibération n° 08-69 du 11 septembre 2008, du Conseil Communautaire modifiant des représentations des membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**Vu** la délibération n° 09.64 du 10 décembre 2009, du Conseil Communautaire modifiant des représentations des membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**Vu** la délibération n° 10.68 du 2 décembre 2010, du Conseil Communautaire modifiant des représentations des membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**Vu** la démission de Denis Grossé et de Jean-Marc Garnier, tous les deux conseillers titulaires représentant la commune de La Haute-Maison à la Communauté de Communes du Pays Créçois,

**Vu** la délibération de la Commune de la Haute-Maison, en date du 13 décembre 2010 désignant :

#### Délégués communautaires titulaires :

- **Monsieur Jean-Louis BINET - délégué titulaire,**
- **Mademoiselle Albane ANCELIN - déléguée titulaire**

#### Délégués communautaires suppléants :

- **Madame Sylvie AFANYAN (déjà en place)**
- **Monsieur Thierry POULINET (en remplacement de Christophe Lebecque)**

**Vu** l'installation de trois nouveaux délégués communautaires représentant la commune de La Haute-Maison à la Communauté de Communes du Pays Créçois,

- **Monsieur Jean-Louis BINET - délégué titulaire,**
- **Mademoiselle Albane ANCELIN - déléguée titulaire**
- **Monsieur Thierry POULINET délégué suppléant en remplacement de Christophe Lebecque,**

- **Considérant la candidature de Jean-Louis Binet**  
au poste de **titulaire** aux commissions :
  - ✓ services aux habitants
  - ✓ développement économique ;
 et au poste de **suppléant** aux commissions :
  - ✓ Aménagement du Territoire et Environnement,
  - ✓ Finances
  - ✓ Administration Générale
  
- **Considérant la candidature d'Albane Ancelin**  
au poste de titulaire à la commission :
  - ✓ Administration Générale
 et au poste de suppléant à la commission :
  - ✓ Tourisme
  
- **Considérant la candidature de Thierry Poulinet**  
au poste de titulaire aux commissions :
  - ✓ Aménagement du Territoire et Environnement,
  - ✓ Finances
 et au poste de suppléant à la commission :
  - ✓ Développement économique,

**Considérant que les commissions thématiques pourraient être modifiées de la façon suivante :**

➤ **Commission Aménagement du Territoire – Environnement**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Daniel Dubois, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
La Haute Maison	Christophe Lebecque	Jean-Marc Garnier
La Haute Maison	Thierry Poulinet	Jean-Louis Binet

➤ **Commission Services aux habitants**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Monique Bourdier, Vice-Présidente de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
La Haute Maison	<del>Denis Grossé</del>	Sylvie Afanyan
La Haute Maison	Jean-Louis Binet	inchangé

➤ **Commission Finances**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Claude Bruandet, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
La Haute Maison	Jean-Marc Garnier	Denis Grossé
La Haute Maison	Thierry Poulinet	Jean-Louis Binet

➤ **Commission Tourisme – Valorisation du Patrimoine Culturel et Vie Associative**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Pierre Faury, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
La Haute Maison	Sylvie Afanyan	Christophe Lebecque
La Haute Maison	inchangé	Albane Ancelin

➤ **Commission Administration Générale – Communication – Relations avec les organismes extérieurs**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Claude Hermann, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
La Haute Maison	Jean-Marc Garnier	Denis Grossé
La Haute Maison	Albane Ancelin	Jean-Louis Binet

➤ **Commission Développement Economique**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Alain Gaillard, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
La Haute Maison	Denis Grossé	Jean-Marc Garnier
La Haute Maison	Jean-Louis Binet	Thierry Poulinet

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de la composition des commissions thématiques telles que :

➤ **Commission Aménagement du Territoire – Environnement**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Daniel Dubois, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Véronique Bousquet	Gérard Céglié
Boutigny	Christian Prévost	Marc Robin
Condé-Ste-Libiaire	René Salacroup	Fabien Vaudescal
Coulommès	Gérard Schmitt	Daniel Gaboyard
Coutevroult	Christian Haissat	Gérard Langbien
Crécy-la-Chapelle	Anne-Marie Ravet	Elisabeth Landrieux
La Haute Maison	Thierry Poulinet	Jean-Louis Binet
Saint-Fiacre	Didier Roussel	Véronique Cavazza
St-Germain-sur-Morin	François Radureau	Patrick Gérémia
Sancy-lès-Meaux	Daniel Dubois	Thierry Génin
Tigeaux	Francis Mouezy	Danielle Poirson
Vaucourtois	Arnaud Michon	Maryse Michon
Villemareuil	Didier Tassin	Jean-Michel Cristin
Villiers-sur-Morin	Jacques Corpechot	Thierry Grondin
Voulangis	Lionel Truffier	Pierre Lambert

➤ **Commission Services aux habitants**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Monique Bourdier, Vice-Présidente de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Josette Favier	Véronique Bousquet
Boutigny	Marc Robin	Christian Prévost
Condé-Ste-Libiaire	Bernard Meauzoone	Michel Fouillot
Coulommès	Laurence Lanoue	Christian Nehou
Coutevroult	Laurence Schneider	Jean-Jacques Prévost
Crécy-la-Chapelle	Laurence Navarro-Drevet	Bernadette Djarian
La Haute Maison	Jean-Louis Binet	Sylvie Afanyan
Saint-Fiacre	Christian Vavon	Bernard Mayor
St-Germain-sur-Morin	Jean-Paul Trecul	Patrick Gérémia
Sancy-lès-Meaux	Thierry Génin	Claudine Comte
Tigeaux	Danielle Poirson	Francis Mouezy
Vaucourtois	Jacques Louet	Maryse Michon
Villemareuil	Bernard Phillipot	Jean-Michel Cristin
Villiers-sur-Morin	Germaine Vernillet	Thierry Grondin
Voulangis	Sandrine Lablée	Jean-Claude Hermann

➤ **Commission Finances**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Claude Bruandet, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Daniel Lantenois	Monique Bourdier
Boutigny	Christian Prévost	Marc Robin
Condé-Ste-Libiaire	Bernard Meauzoone	Philippe Koenig
Coulommès	Gérard Schmitt	Laurence Lanoue
Coutevroult	Gérard Langbien	Jean-Jacques Prévost
Crécy-la-Chapelle	Valérie Philippin	Jean-Marc Huyghe
<b>La Haute Maison</b>	<b>Thierry Poulinet</b>	<b>Jean-Louis Binet</b>
Saint-Fiacre	Bernard Mayor	Véronique Cavazza
St-Germain-sur-Morin	Daniel Teyssier	Patrick Géréma
Sancy-lès-Meaux	Claudine Comte	Luc Parfus
Tigeaux	Danielle Poirson	Nicolas Wattiez
Vaucourtois	Maryse Michon	Thierry Bienaimé
Villemareuil	Jean-Michel Cristin	Didier Tassin
Villiers-sur-Morin	Germaine Vernillet	Michel Thiebault
Voulangis	Jean-Claude Hermann	Pierre Lambert

➤ **Commission Tourisme – Valorisation du Patrimoine Culturel et Vie Associative**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Pierre Faury, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Gérard Cégliè	Josette Favier
Boutigny	Christian Prévost	Alain Bonnard
Condé-Ste-Libiaire	René Salacroup	Michel Fouillot
Coulommès	Daniel Gaboyard	Laurence Lanoue
Coutevroult	Jean-Jacques Prévost	Christian Haissat
Crécy-la-Chapelle	Elisabeth Landrieux	Jean-Marc Huyghe
<b>La Haute Maison</b>	<b>Sylvie Afanyan</b>	<b>Albane Ancelin</b>
Saint-Fiacre	Christian Vavon	Bernard Mayor
St-Germain-sur-Morin	Nadia Ouazib Louardi	Thierry Lebigre
Sancy-lès-Meaux	Luc Parfus	Thierry Génin
Tigeaux	Bernard Talmon	Danielle Poirson
Vaucourtois	Thierry Bienaimé	Arnaud Michon
Villemareuil	Raphaël Paquet	Didier Tassin
Villiers-sur-Morin	Louis Baschet	Michel Thiebault
Voulangis	Pierre Lambert	André Denis

➤ **Commission Administration Générale – Communication – Relations avec les organismes extérieurs**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Claude Hermann, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Véronique Bousquet	Josette Favier
Boutigny	Marc Robin	Christian Prévost
Condé-Ste-Libiaire	René Salacroup	Bernard Meauzoone
Coulommes	Laurence Lanoue	Daniel Gaboyard
Coutevroult	Gérard Langbien	Laurence Schneider
Crécy-la-Chapelle	Guillaume Machy	Philippe Haudecoeur
<b>La Haute Maison</b>	<b>Albane Ancelin</b>	<b>Jean-Louis Binet</b>
Saint-Fiacre	Bernard Mayor	Didier Roussel
St-Germain-sur-Morin	Hubert M'Houmadi	Daniel Teyssier
Sancy-lès-Meaux	Claudine Comte	Luc Parfus
Tigeaux	Bernard Talmon	Danielle Poirson
Vaucourtois	Maryse Michon	Jacques Louet
Villemareuil	Bernard Philippot	Didier Tassin
Villiers-sur-Morin	Thierry Grondin	Louis Baschet
Voulangis	André Denis	Lionel Truffier

➤ **Commission Développement Économique**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Alain Gaillard, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Daniel Lantenois	Monique Bourdier
Boutigny	Marc Robin	Christian Prévost
Condé-Ste-Libiaire	Philippe Koenig	Bernard Meauzoone
Coulommes	Gérard Schmitt	Daniel Gaboyard
Coutevroult	Jean-Jacques Prévost	Gérard Langbien
Crécy-la-Chapelle	Rémy Ghénin	Jean-Claude Bruandet
<b>La Haute Maison</b>	<b>Jean-Louis Binet</b>	<b>Thierry Poulinet</b>
Saint-Fiacre	Christian Vavon	Véronique Cavazza
St-Germain-sur-Morin	Patrick Géréma	Nadia Ouazib Louardi
Sancy-lès-Meaux	Thierry Génin	Luc Parfus
Tigeaux	Nicolas Wattiez	Danielle Poirson
Vaucourtois	Maryse Michon	Arnaud Michon
Villemareuil	Bernard Philippot	Jean-Marie Cristin
Villiers-sur-Morin	Jacques Corpechot	Jean-Pierre Fauray
Voulangis	Philippe Jarlot	Jean-Claude Hermann

La présente délibération sera notifiée aux Maires de chaque Commune membre de la Communauté de Communes du Pays Créçois.

\*\*\*\*\*



**Modification des représentants de  
la Communauté de Communes du Pays Créçois  
au syndicat intercommunal de téléalarme et de télésurveillance  
pour la sécurité des personnes âgées ou malades  
de Condé Sainte Libiaire et ses environs**

délibération

**Vu** la délibération n° 08.23 du Conseil Communautaire désignant les représentants de la CCPC au S.I.T.T. de Condé Sainte-Libiaire et ses Environs,

**Vu** la délibération n° 08.71 du Conseil Communautaire du 11 septembre 2008, portant modification des représentants de la CCPC au S.I.T.T. de Condé Sainte-Libiaire et ses Environs,

**Vu** la délibération n° 09.65 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2009, portant modification des représentants de la CCPC au S.I.T.T. de Condé Sainte-Libiaire et ses Environs,

**Vu** la délibération n° 10.56 du Conseil Communautaire du 21 octobre 2010, portant modification des représentants de la CCPC au S.I.T.T. de Condé Sainte-Libiaire et ses Environs,

**Vu la démission de Monsieur Denis Grossé**, membre titulaire pour la commune de La Haute-Maison

**Vu** la proposition de la Commune de La Haute-Maison d'un membre titulaire pour la représentation de la CCPC au SITT :

- **Considérant** la candidature de Monsieur **Jean-Louis BINET**, en tant que membre titulaire pour La Haute Maison,

**Etant rappelé** que Madame Sylvie AFANYAN est et reste titulaire et que Monsieur Bruno BOUTOUR est et reste suppléant pour la représentation de la CCPC au SITT,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

➤ **modifie** la composition des membres titulaires du S.I.T.T. comme suit :

- **Ajout de Monsieur Jean-Louis BINET**, en tant que membre titulaire pour La Haute Maison.

⇒ désigne comme suit :

↳ **27 titulaires, représentant la CCPC au SITT de Condé Sainte Libiaire et ses environs :**

Josette FAVIER, Véronique BOUSQUET, Nicole ARETZ, Michel FOUILLOT, Daniel GABOYARD, Christian NEHOU, Alain GAGNEPAIN, Jeannine GODARD, Pierre LIND, Sylvie AFANYAN, Jean-Louis BINET, Christian VAVON, Didier ROUSSEL, Michèle RANUCCI, Hubert M'HOUMADI, Marie-Emmanuelle BEDEL, Denis BOUTOUR, Christine GOURY, Bernard TALMON, Jacques LOUET, Maryse MICHON, Carole DELAITRE, Nadine FRAQUELI, Germaine VERNILLET, Michel THIEBAULT, Corinne ROSSO, Lionel TRUFFIER.

et

↳ **14 suppléants, représentant la CCPC au SITT de Condé Sainte Libiaire et ses environs :**

Philippe SIMOU, René SALACROUP, Philippe LEFEBVRE, Philippe LECLERC, Christine AUTENZIO, Bruno BOUTOUR, Corinne FERRAND, François RADUREAU, Claudine COMTE, Danielle POIRSON, Jean-Pierre PIEDELOUP, Philippe COUTELLIER, Jean-Claude HERMANN, Louis BACHET.

⇒ **précise** que la présente délibération sera notifiée aux titulaires et suppléants désignés ci-dessus, ainsi qu'au Président du SITT de Condé Sainte Libiaire et ses environs.

\*\*\*\*\*

## **Finances**

### **Débat d'orientations budgétaires 2011**

#### délibération

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci » est transposable aux communautés de communes.

La loi du 6 février 1992 précise que le vote du Budget doit être précédé d'un débat d'orientations budgétaires.

Les objectifs du débat d'orientations budgétaires sont de présenter :

- le contexte, l'environnement économique et social,
- la situation financière et les marges de manœuvres actuelles de la Communauté de Communes ;
- les perspectives et les objectifs pour la période à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

**Vu** l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la loi du 6 février 1992,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **prend acte** du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2011.

\*\*\*\*\*

## Finances

### Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement pour l'exercice 2011

#### délibération

**Considérant** que le Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes du Pays Créçois devrait être proposé au vote au mois d'avril 2011, afin de pouvoir bénéficier des bases d'imposition prévisionnelles fiabilisées, notifiées par les services fiscaux.

**Considérant** la nécessité pour les services de fonctionner malgré l'absence de vote avant cette date.

**Considérant** que, s'il n'y a pas de formalité particulière pour les crédits de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts en 2010, une délibération de l'assemblée délibérante est requise pour les dépenses de la section d'investissement,

**Considérant** qu'en effet, l'article L1612-1 du CGCT, alinéa 3, stipule «En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette»,

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **autorise** Madame la Présidente à engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011 dans la limite du quart des crédits votés par chapitre pour l'exercice 2010, soit :

Chapitre 20 :	66 420 €
Chapitre 204 :	1 525 €
Chapitre 21 :	121 195 €
Chapitre 23 :	235 840 €

\*\*\*\*\*

## **Adhésion pour l'année 2011 à l'association ALISE (Association pour la promotion d'actions en faveur des familles agricoles et rurales d'Ile de France)**

### délibération

**Considérant** l'activité de la Mutualité Sociale Agricole Ile de France (MSA) dans le cadre de son action sanitaire et sociale s'exerçant par l'intermédiaire de l'association « ALISE »,

**Considérant** les objectifs de cette association, à savoir :

- favoriser les échanges entre les structures notamment petite enfance et périscolaire,
- mutualiser les pratiques, les moyens et les compétences,
- proposer des actions d'information et de sensibilisation,
- encourager l'innovation.

**Considérant** l'offre de service qui en découle :

- lettre d'information trimestrielle,
- Prix coup de cœur pour une action innovante,
- appel à projet thématique,

et plus particulièrement intéressant la Communauté :

- journées d'informations et d'échanges,
- activités pédagogiques,

**Considérant** la nécessité d'adhérer à hauteur de 110 euros par structure et par an, pour bénéficier de ce service,

**Considérant** que les crédits seront prévus au budget 2011,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- ✓ **décide d'adhérer** à l'association ALISE pour 2011,
- ✓ **autorise** la présidente à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## Ressources Humaines - Tableau des Effectifs

délibération

**Considérant** l'organisation des services de la Communauté de Communes du Pays Créçois,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

✓ **confirme** le tableau des effectifs, à savoir :

DENOMINATION DES EMPLOIS	EFFECTIFS AU 10/02/2011
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>  DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES COLLABORATEUR DE CABINET ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL ATTACHE TERRITORIAL REDACTEUR ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	        1 1 2 4 1 6 3
<b>FILIERE ANIMATION</b>  ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE	    6 1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>  INGENIEUR PRINCIPAL INGENIEUR TERRITORIAL TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF TECHNICIEN SUPERIEUR CONTROLEUR DE TRAVAUX TECHNICIEN TERRITORIAL ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	        1 2 1 1 1 1 5
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>  PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PUERICULTRICE CADRE DE SANTE PUERICULTRICE EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS EDUCATEUR JEUNES ENFANTS AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	       1 1 1 1 3 9

\*\*\*\*\*

## Ressources Humaines – Création d'emplois saisonniers

### délibération

**Vu** l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Considérant** l'organisation par la Communauté de communes du Pays Créçois d'activités jeunes pendant les vacances scolaires,

**Considérant** les besoins de la Communauté de Communes du Pays Créçois en rapport avec les activités jeunes et le Tourisme sur la période allant d'avril à octobre 2011

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **décide** de la création pour l'année 2011 de :
  - ✓ sept emplois saisonniers pour assurer l'encadrement des activités jeunes prévues sur les vacances scolaires,
  - ✓ quatre emplois saisonniers pour assurer le bon fonctionnement des activités de la maison du Tourisme,
  
- **dit** que les agents d'animation recrutés pour les activités jeunes percevront une rémunération calculée par référence au 11ème échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour les titulaires du BAFA (indice brut 388, indice majoré 355), au 5ème échelon du grade d'éducateur sportif (indice brut 485, indice majoré 420).
  
- **dit** que les agents d'animation recrutés pour la Maison du Tourisme percevront une rémunération calculée par référence au 11ème échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 388, indice majoré 355).
  
- **dit** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Intercommunal.

\*\*\*\*\*

## Ressources Humaines – Création d'emplois occasionnels

### délibération

**Vu** l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Considérant** les besoins des services pour pallier au surcroît d'activité et à l'absence du personnel permanent durant leurs congés,

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **décide** de la création pour l'année 2011 de dix emplois occasionnels pour assurer le bon fonctionnement des différents services de la Communauté de Communes du Pays Créçois, soit :
  - ✓ 5 emplois occasionnels sur la structure multi-accueils
  - ✓ 2 emplois occasionnels aux services techniques
  - ✓ 3 emplois occasionnels pour les services administratifs
  
- **dit** que les agents ainsi recrutés sur la structure multi-accueil percevront, en fonction de leur niveau de compétence, une rémunération allant du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, du grade d'auxiliaires de puériculture, du grade d'éducatrices(rices) de jeunes enfants et du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.
  
- **dit** que les agents recrutés pour les services techniques percevront, en fonction de leur niveau de compétence, une rémunération allant du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.
  
- **dit** que les agents recrutés pour les services administratifs percevront, en fonction de leur niveau de compétence, une rémunération allant du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.
  
- **dit** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Intercommunal.

\*\*\*\*\*



## **Modification des statuts de la Communauté de Communes**

### **Transfert de la compétence «MARPA»**

#### délibération

**Vu** l'arrêté DRCL-BCCCL-2010 n° 13 du 28 janvier 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Créçois,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays Créçois

**Considérant** que, dans l'article 3, en compétence optionnelle (II), la Communauté est compétente pour :

**« C/ Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées »**

**Considérant** que : «1/ Politique du logement social d'intérêt communautaire» comprend :

«1.1 Plan Local de l'Habitat.

1.2. Construction, aménagement, entretien et gestion de tous les logements sociaux communautaires créés à compter du 1er janvier 2008 à l'exception des trois programmes prévus à Saint Germain sur Morin :

- 36 bis rue de Paris, parcelle AD 141,
- Rue Montguillon, lot n° 27 de 508 m<sup>2</sup>, à l'intérieur du lotissement "les prés de Saint Germain 2",
- La MARPA – lot n°28 du lotissement "les prés de Saint Germain 2".

1.3. Aide au logement des personnes dont la situation nécessite une aide à caractère social gérée par l'Association Intercommunale de Développement des Initiatives pour l'Habitat et l'Insertion sociale "AIDIPHIS".

**Considérant l'intérêt du projet** de «MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES AGEES» (MARPA) développé à Saint-Germain-sur-Morin,

**Vu** la délibération du 15 décembre 2010 de la commune de Saint-Germain-sur-Morin proposant le transfert de la réalisation de la MARPA à la Communauté de Communes,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **modifie l'article 3 - II – C - 1/ 1.2.** relatif à la politique du logement social d'intérêt communautaire tel que, dorénavant, sa rédaction soit la suivante :

«1.2. Construction, aménagement, entretien et gestion de tous les logements sociaux communautaires créés à compter du 1er janvier 2008,

*Y compris :*

- La MARPA «MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES AGEES Lot n°28 du lotissement «les prés de Saint Germain 2».

*Et à l'exception des deux programmes prévus à Saint-Germain-sur-Morin :*

- 36 bis rue de Paris, parcelle AD 141,
- Rue Montguillon, lot n° 27 de 508 m<sup>2</sup>, à l'intérieur du lotissement "les prés de Saint Germain 2"».

- **demande** à Madame la Présidente de notifier la présente délibération, une fois exécutoire, à l'ensemble des Maires des communes membres de la Communauté afin que les conseils municipaux puissent délibérer sur le projet de modification statutaire dans les conditions de majorité qualifiée requises à l'article L. 5211-17 du CGCT.

\*\*\*\*\*

## **Modification des statuts de la Communauté de Communes**

### **Action sociale d'intérêt communautaire - activités jeunes Abaissement de l'âge d'accueil des enfants à 10 ans**

#### délibération

**Vu** l'arrêté DRCL-BCCCL-2010 n° 13 du 28 janvier 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Créçois,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays Créçois

**Considérant** que, dans l'article 3, en compétence optionnelle (II), la Communauté est compétente pour

#### **« E/ Action sociale d'intérêt communautaire »**

Considérant que cette compétence comprend :

«2/ Action en faveur des associations et de la jeunesse :

2.1.....

2.2.....

2.3.....

2.4. Les activités d'été pour les jeunes de 12 ans à 18 ans hors CLSH.»

**Considérant** le succès des activités réalisées en 2010 et la forte demande des parents pour l'accueil des enfants plus jeunes accompagnant notamment leurs aînés,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **modifie l'article 3 - II – E - 2/ 2.4** relatif à l'organisation des activités d'été des jeunes tel que dorénavant sa rédaction soit la suivante :

«2.4. Les activités pour les jeunes de 10 ans à 18 ans, hors CLSH, pendant les vacances scolaires.»

- **demande** à Madame la Présidente de notifier la présente délibération, une fois exécutoire, à l'ensemble des Maires des communes membres de la Communauté afin que les conseils municipaux puissent délibérer sur le projet de modification statutaire dans les conditions de majorité qualifiée requises à l'article L. 5211-17 du CGCT.

\*\*\*\*\*

## **Avis sur les opérations inscrites au projet de contrat régional de la ville de Crécy la Chapelle**

### **Délibération**

**Vu** la délibération n° 09.05 relative à l'avis de la Communauté sur les opérations inscrites au projet de contrat régional de la ville de Crécy la Chapelle,

**Considérant** que la commune a été amenée à faire évoluer le contenu de son projet,

**Vu** les objectifs et opérations inscrites au projet actualisé du Contrat Régional de la ville de Crécy la Chapelle, soit :

- Action 1 : Extension de l'école maternelle,
- Action 2 : Restauration de l'Eglise Saint-Georges
- Action 3 : Extension du gymnase et extension complémentaire
- Action 4 : Création d'un espace d'art.

**Compte tenu** des compétences de la Communauté de Communes,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- ✓ **rapporte** la délibération n° 09.05 portant avis sur les opérations inscrites au projet de contrat régional de la ville de Crécy la Chapelle,
- ✓ **constate** que les opérations concernées par le nouveau projet ne relèvent pas des compétences de la Communauté de Communes du Pays Créçois,
- ✓ **émet**, en conséquence un avis favorable aux opérations inscrites au projet de Contrat Régional de la ville.

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu des décisions prises Par délégation de l'assemblée délibérante**

### délibération

#### **Le Conseil Communautaire prend acte des décisions ci-dessous :**

- ✓ Marché à procédure adaptée pour le nettoyage des locaux de la Structure Multi Accueil, de la Maison de la Jeunesse et de l'Emploi, du Siège de la Communauté de Communes et de la Maison du Tourisme.
- ✓ Contrat de collecte du courrier de la Communauté de Communes du Pays Créçois avec la Poste.
- ✓ Convention de coopération pour l'année 2011 pour les stages de formation des étudiants infirmiers, des élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture de l'institut de formation en soins infirmiers de Coulommiers.
- ✓ Signature d'un contrat de maintenance des extincteurs de l'immeuble situé 3 rue de la Chapelle et du dépôt des services techniques pour les années 2011 et 2012.
- ✓ Signature de la convention de fonctionnement avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord Est 77 pour l'année 2011 et le cas échéant pour 2012 et 2013.

\*\*\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 40***